

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
6 JUILLET 2020**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par télé conférence zoom, le lundi 6 juillet 2020 à 19h30, sont présents à distance via l'application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Denis Chartier et Gilles Gauthier. Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette télé conférence zoom. Cette séance est enregistrée pour être éventuellement diffusée sur le site internet de la municipalité, et ce, conformément à la loi.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Jocelyn Cossette qui est à l'extérieur de la région pour des raisons de vacances.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que l'arrêté 2020-049, datée du 4 juillet 2020, du Ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à compter de maintenant devant publique ou à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux pour la séance du 6 juillet puisque le délai de l'information nous a été acheminé trop tard pour maintenir la séance du 6 juillet devant public;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télé conférence zoom.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par télé conférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

(QUE)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 744 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-02

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 et des séances extraordinaires du 15 et 22 juin 2020

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,

Appuyé par monsieur Michel Larivière

Et résolu :

QUE les procès-verbaux des assemblées du 1^{er} juin, du 15 et du 22 juin 2020 soient adoptés tels que rédigés, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 3, 16 et le 23 juin 2020 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

CORRESPONDANCE

- De monsieur Christian Fortin, vice-président de la Campagne corporative 2020, nous sollicitant financièrement à donner à la Fondation québécoise du cancer.
- De monsieur Pierre Goulet, directeur de l'école secondaire Le Tremplin, nous sollicitant pour une aide financière, afin de leur permettre d'améliorer les aménagements extérieurs de l'école Le Tremplin.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Commission de protection du territoire agricole du Québec, décision dans le dossier de madame Johanne Ayotte

La Commission nous informe qu'elle refuse l'aliénation en faveur de monsieur Gilles Beaulieu, d'une superficie approximative de 2,76 hectares, correspondant à une partie du lot 5 190 406 et qui régulariserait une occupation des lieux que monsieur Beaulieu fait déjà.

Commission de protection du territoire agricole du Québec, orientation préliminaire dans le dossier du Domaine de Joriane inc.

La Commission nous informe que si les observations énoncées dans la demande reflètent la situation, cette demande devrait être rejetée parce qu'elle est non nécessaire.

Résiliation du Service Première Ligne

Monsieur André Lemay, avocat de la firme Tremblay Bois, nous informe qu'il a bien reçu notre résolution les avisant de la fin du Service Première Ligne avec leur cabinet. De plus, monsieur Lemay nous informe qu'il n'y aura pas d'autre facturation et qu'il respecte notre décision en plus d'apprécier les bons commentaires à leurs égards dans notre document de résiliation.

(FIN)

Fin de mandat de madame Claire Déziel

Madame Claire Déziel nous a informé qu'elle quitte ses fonctions concernant l'application du règlement des chiens et de la lecture des compteurs d'eau. Le Conseil municipal et la direction tiennent à remercier madame Claire Déziel pour son implication et son excellent travail effectué afin de faire respecter les règles concernant les chiens et la prise pas toujours facile des lectures des compteurs d'eau, et ce, depuis l'année 2001.

Fin de mandat de madame Anne-Marie Hivon

Madame Anne-Marie Hivon nous a informé qu'elle quitte ses fonctions de responsable de la bibliothèque de Saint-Narcisse. Le Conseil municipal et la direction tiennent à remercier madame Anne-Marie Hivon pour son implication et son excellent travail effectué afin de maintenir et d'offrir un excellent service aux citoyens depuis janvier 2019.

Fin de mandat de madame Béatrice Ayotte

Madame Béatrice Ayotte nous a informé qu'elle quitte ses fonctions de responsable de la salle d'entraînement et du gymnase. Le Conseil municipal et la direction tiennent à remercier madame Béatrice Ayotte pour son implication et son dévouement qui a permis maintenir un bon déroulement pour les activités du gymnase et de la salle d'entraînement.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 1^{er} juin dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du Conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste leur a été fournie dans la documentation préalable à la présente rencontre. La liste des comptes à payer et des comptes payés est partagée visuellement avec les participants.

RAPPORT DU MAIRE

Monsieur Guy Veillette, maire, présente le rapport du maire, lequel traitera de la situation financière de l'année 2019. Le rapport du maire est annexé à la page 746 du présent procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS ET LE RAPPORT DU MAIRE

- Aucune question.

2020-07-03

Adoption des comptes

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

(QUE)

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juillet 2020 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-04

Décision du Conseil municipal sur la demande de dérogation mineure de madame Chantale Lefebvre et de monsieur Yvan Veillette

ATTENDU la demande de monsieur Yvan Veillette et madame Chantale Lefebvre afin d'obtenir une dérogation visant à régulariser l'installation récente de deux remises sans permis sur leur propriété sise au 393 de la rue Genest, remises qui seraient situées dans la marge avant par rapport à la rue Philippe-Baril ;

ATTENDU que la propriété des demandeurs est constituée de deux terrains, le lot numéro 5 190 146 où est sise leur résidence du 393, rue Genest, d'une superficie de 836,1 mètres carrés et le lot 5 190 145, lequel est vacant, d'une superficie de 114,8 mètres carrés ;

ATTENDU que l'ensemble de la propriété des demandeurs est borné par les rues Genest au Nord-Est, du Collège au Sud-Ouest et Philippe-Baril au Nord-Ouest et qu'une haie de cèdres d'une hauteur approximative de 1,83 mètre (6 pieds) a été aménagée le long des rues du Collège et Philippe-Baril ;

ATTENDU que le terrain de la résidence est presque entièrement aménagé avec des arbres matures et que le terrain vacant est également aménagé d'arbres matures sur environ 13,7 mètres de longueur (45 pieds) par presque toute la largeur du terrain dos au terrain de la résidence ;

ATTENDU que lors de l'achat des terrains et la plantation des arbres, aujourd'hui matures de même que la haie de cèdres, la rue Philippe-Baril n'était pas ouverte, le secteur au Nord-Ouest de la propriété des demandeurs était un lot en friche et aucun plan de développement de ce secteur n'avait été déposé à la municipalité ;

ATTENDU que le terrain vacant pourrait éventuellement être construit si les demandeurs en décidaient ainsi et de ce fait, la haie de cèdres longeant la rue Philippe-Baril pourrait devenir un danger pour la sécurité publique, notamment si un accès était aménagé via la rue Philippe-Baril, cette haie ne pourrait alors excéder 1 mètre de hauteur selon la réglementation actuellement en vigueur ;

ATTENDU qu'advenant cette éventualité, les remises seraient des plus visibles en marge avant de la rue Philippe-Baril, excédant d'environ 1,4 mètre (4 pieds 9 pouces) la hauteur de la haie et étant situées à 1,5 mètre (5pieds) de ladite rue, ce qui est inacceptable en matière de développement résidentiel, causant préjudice aux propriétés limitrophes ;

ATTENDU qu'actuellement, l'emplacement des remises n'apporte aucun inconvénient, que ce soit en matière de sécurité publique, de vision, d'esthétique ou de préjudice envers un voisin ;

ATTENDU que les remises ne sont pas installées sur des bases de béton, bases constituées de poussière de pierre pouvant être facilement réhabilitées en espace vert ;

ATTENDU que les remises peuvent être facilement enlevées, ce sont des remises préfabriquées d'un matériau léger ;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-05

Appui au projet du Centre des sciences du Cégep de Trois-Rivières

ATTENDU que depuis 40 ans, le Cégep de Trois-Rivières fait la promotion de la science auprès des jeunes et de la population par le biais de son observatoire situé à Champlain;

ATTENDU que l'observatoire actuel nécessite une modernisation complète de ses infrastructures;

ATTENDU que la MRC des Chenaux collabore depuis plusieurs semaines avec le Cégep de Trois-Rivières pour le développement d'un projet d'envergure régional;

ATTENDU que ce projet inclut un planétarium, un observatoire et un centre de découverte de la robotique;

ATTENDU que l'emplacement choisi pour y établir le Centre des sciences est le Parc de la rivière Batiscan qui permettra un jumelage idéal entre un centre d'interprétation de la faune et de la biodiversité, un camping, des sentiers nature et une via ferrata;

ATTENDU que ce projet est une opportunité unique de créer des maillages entre la science, la culture, l'éducation, le tourisme, les sports et les loisirs, ainsi que le développement économique de la MRC des Chenaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse appuie la réalisation de ce projet de Centre des sciences, qui saura également participer à la relance de l'économie régionale et provinciale en plus de générer des retombées économiques importantes.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-06

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

(QUE)

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme monsieur Jocelyn Cossette conseiller au siège numéro 4 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux;

QUE ce mandat est effectif à compter d'aujourd'hui et prend fin, soit pour une période de six mois se terminant le 31 décembre 2020 ou jusqu'à la nomination d'un successeur;

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-07

Paiement à madame Claire Déziel, chargée de l'application du règlement des chiens

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse, annuellement, des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens;

ATTENDU que madame Claire Déziel désire recevoir 50% de son allocation annuelle;

ATTENDU que l'allocation à verser à madame Claire Déziel pour l'année 2020 est de 9\$ par licence de chien;

ATTENDU que 294 licences de chiens ont été émises;

ATTENDU que madame Claire Déziel fait un excellent travail pour l'application du règlement des chiens;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement de 1 323\$ en honoraires à madame Claire Déziel, ce qui équivaut à 50 % de son allocation annuelle pour l'année 2020.

QUE le paiement de 1 323\$ sera le seul paiement à madame Claire Déziel pour l'année 2020 qui a quitté les fonctions de l'application du règlement concernant les chiens en date du 1^{er} juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-08

Autorisation du paiement en allocations à Madame Anne-Marie Hivon

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement une allocation de dépenses à madame Anne-Marie Hivon, responsable de la bibliothèque;

ATTENDU que suite aux mesures prises par la Santé publique dans le cadre de la pandémie, les responsables ont pris la décision de fermer les lieux publics, dont les bibliothèques;

ATTENDU que la bibliothèque a fermé les portes au public à la mi-mars et n'a pas réouvert depuis;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil accepte le versement de 1 250\$ en allocation de dépenses à madame Anne-Marie Hivon, responsable de la bibliothèque, montant établi au prorata des heures d'ouverture en 2020.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-09

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale –Volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse compte réaliser des travaux afin d'améliorer le réseau routier municipal et qu'elle compte investir plus de 35 000\$ tel qu'indiqué à l'intérieur du document B du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU que la municipalité a fait parvenir une demande d'aide financière de 25 000\$ à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, dans le cadre du programme PAV;

ATTENDU que la municipalité demande à madame Lebel de prioriser la demande de la municipalité étant donné les nombreux travaux de réfection de voirie à être réalisés au cours des prochaines années afin de pallier à la désuétude des rues et des rangs;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil municipal demande à madame Sonia Lebel, députée provinciale de prioriser la demande de la municipalité de Saint-Narcisse et de lui accorder un soutien financier de 25 000\$ pour toutes les raisons citées précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-10

Mandat à la firme EXP inc. pour la réalisation du contrôle qualitatif des matériaux pour notre projet de reconstruction d'une portion du rang 2 Nord dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local, dossier AIRRL 2018-526 et pour notre projet de reconstruction d'un tronçon de la rue de l'Église

ATTENDU que la municipalité entreprendra au cours du mois d'août des travaux de reconstruction sur un tronçon du rang 2 Nord et de la rue de l'Église;

ATTENDU que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local, Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local, la municipalité doit recevoir un avis de conformité des travaux réalisés par un ingénieur;

ATTENDU que la firme EXP inc. possède les compétences nécessaires pour ce type de mandat;

ATTENDU que la soumission soumise par la firme EXP inc. consiste à :

- La vérification préalable des certificats de conformité des matériaux granulaires et des formules de mélanges d'enrobés bitumineux; (**L'AUDIT**)

- L'audit des processus à l'usine d'enrobés et échantillonnage du bitume. Les échantillons de bitume seront conservés pendant 1 an après les travaux, pour essai si un problème est encouru avec le mélange durant la première année;
- La vérification de la compacité et échantillonnage des matériaux granulaires pour le remblai de chaque couche des fondations;
- L'essai de laboratoire sur les matériaux granulaires et les enrobés bitumineux;
- Émission des recommandations techniques au besoin en cours de projet;
- La rédaction d'un rapport final suite au contrôle qualitatif et l'émission d'un avis de conformité des travaux.

ATTENDU l'offre reçue à taux horaire de la firme EXP inc., estimés à 11 921,70\$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat pour le rang 2 Nord et estimés à 8 809,14\$, taxes en sus, pour la réalisation du mandat pour la rue de l'Église;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte l'offre de la firme EXP inc. au montant total, selon un estimé à taux horaire de 20 730,84\$ taxes en sus, pour la réalisation du mandat de surveillance du rang 2 Nord et de la rue de l'Église, travaux cités au préambule des présentes, conformément à l'offre de services déposée par la firme EXP inc. en date du 29 juin 2020;

QUE la firme EXP inc. s'engage à ne pas dépasser les coûts de son estimé, sans quoi, la firme EXP inc. devra assumer à ses frais le dépassement des heures ;

QUE la soumission soit annexée à la page 750 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-11

Fin de la période probatoire de madame Johanne Ringuette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU que madame Johanne Ringuette a débuté sa période probatoire au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, le 6 janvier 2020;

ATTENDU que suite à cette période de probation, le Conseil municipal et la direction générale sont pleinement satisfaits du travail réalisé par madame Johanne Ringuette;

ATTENDU que la fin de cette période de probation coïncide avec l'embauche permanente de madame Johanne Ringuette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse engage de façon permanente madame Johanne Ringuette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

(QUE)

QUE les conditions de travail et la rémunération qui s'appliquent sont déjà prévues au manuel de l'employé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-12

Présentation et dépôt des états financiers au 31 décembre 2019

ATTENDU que le rapport des vérificateurs, lequel mentionne que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019;

ATTENDU que madame Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a fait la préparation des documents nécessaires à la vérification comptable et a complété le rapport financier à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU que le 28 mai dernier via une présentation à distance par zoom, monsieur Guy Veillette, maire, fait la lecture du rapport du vérificateur et demande à mesdames Guylaine Laporte et Caroline Fillion, auditrices de la firme Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc. de présenter le rapport financier aux personnes présentes à cette téléconférence;

ATTENDU que le rapport financier déposé séance tenante nous indique des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 834 832\$, des charges pour 2 641 627\$ présentant ainsi un déficit de l'exercice pour un montant de 5 474\$ mais un excédent des revenus de fonctionnement sur les dépenses de 146 152\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

ATTENDU que le rapport financier nous indique également un surplus accumulé de 729 323\$;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu:

QUE le Conseil homologue les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

QUE le Conseil autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer les documents à transmettre à la firme des vérificateurs comptables, notamment la lettre de déclaration suite à la vérification.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-13

Mise à jour des rôles de perception, écriture comptable

ATTENDU la réception d'une demande de monsieur Mario Lemay et de madame Carmen Veillette, pour leur résidence située au 317, rue Michel à Saint-Narcisse, portant le numéro de matricule 8357 09 5668, afin que soit remboursé la totalité de la taxe d'égout, et ce, pour l'année 2018, 2019 et 2020, cette dernière n'étant pas raccordée au réseau d'égout sanitaire.

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger les rôles de perception pour enregistrer les modifications décrétées avec la présente mise à jour;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière

(ET RÉSOLU)

Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil autorise madame Johanne Ringuette directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour le remboursement à monsieur Mario Lemay et madame Carmen Veillette de la taxe d'égout, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-14

Taxes de non-résident pour l'utilisation d'un camp de jour pour l'année 2020

ATTENDU que dans le contexte de la pandémie à la Covid-19, la municipalité de Saint-Narcisse n'a pas été en mesure de donner l'accès à un camp de jour au bénéfice de la population, puisqu'aucune subvention n'a été accordé;

ATTENDU que certains citoyens de Saint-Narcisse afin de pallier à cette situation, ont dû faire appel à des camps de jour situés dans une autre municipalité;

ATTENDU que certaines municipalités de la région qui offrent un camp de jour et qui accueille les enfants venant d'une autre municipalité, chargent une taxe de non-résident aux citoyens qui bénéficient de ce camp de jour;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte de rembourser un montant de 50\$, sur présentation des pièces justificatives pour la taxe de non-résident chargé par les municipalités de la région aux citoyens de Saint-Narcisse, et ce, concernant l'utilisation de leur camp de jour pour l'année 2020;

Monsieur Gilles Gauthier demande le vote sur cette question.

Ont voté pour :

Monsieur Michel Larivière
Monsieur Daniel Bédard
Monsieur Denis Chartier

Ont voté contre :

Monsieur Gilles Gauthier
Madame Nathalie Jacob

Adoptée à la majorité du Conseil.

2020-07-15

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général